



Ville de Dreux

Arrêté portant retrait de délégation de signature
À Monsieur Gilles SÉNÉCHAL, Directeur Général Adjoint des Services Techniques

N° ARR2022-476

Le Maire de la ville de Dreux,

Vu le Code Général des Collectivités Locales et notamment ses articles L2122-18, L2122-22 et L2122-23 ;

Vu la délibération n° 2020-45 en date du 3 juillet 2020 portant élection du Maire,

Vu la délibération n° 2020-46 en date du 3 juillet 2020 portant création de onze postes d'adjoints au Maire,

Vu la délibération n° 2020-47 en date du 3 juillet 2020 portant élection de dix Adjoints au Maire,

Vu le procès-verbal de l'élection du Maire et de dix Adjoints au Maire le 3 juillet 2020,

Vu la délibération n° 2020-172 portant élection de Madame Sophie WILLEMEN en qualité de onzième Adjointe au Maire

Vu l'arrêté n°2021-380 portant délégation de signature à Monsieur Gilles SÉNÉCHAL, Directeur Général Adjoint des Services Techniques,

Considérant que pour la bonne marche des services municipaux et pour garantir la parfaite continuité du service public, il est nécessaire de retirer les délégations consenties à Monsieur Gilles SÉNÉCHAL, Directeur Général Adjoint des Services Techniques,

ARRÊTE

Article 1er : Les délégations de signature accordées à Monsieur Gilles SÉNÉCHAL, Directeur Général Adjoint des Services Techniques, sont retirées à compter de ce jour ;

Article 2 : l'arrêté n°2021-380 portant délégation de signature à Monsieur Gilles SÉNÉCHAL, Directeur Général Adjoint des Services Techniques, est abrogé ;

Article 3 : Le présent arrêté sera transmis au sous-préfet, délégué de Madame le Préfet dans l'arrondissement de Dreux, au titre du contrôle de légalité, et sera notifié à Monsieur gilles SÉNÉCHAL et publié ;

Article 4 : Monsieur le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté ;

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le recours peut être déposé sur le site internet : <https://www.telerecours.fr/>

Fait à Dreux, le **16 SEP. 2022**

Pierre-Frédéric BILLET



Marie de Dreux
Conseiller régional

Document certifié exécutoire
Dépôt à la sous-préfecture de Dreux, le :
Publication et notification le :